

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
UNIVERSITE FERHAT ABBAS DE SETIF 1
FACULTE DE MEDECINE
Département de médecine

LES PRINCIPAUX ORGANISMES INTERNATIONAUX

6ème année. Module économie de la santé

Dr Moussaoui Hiba
Maitre Assistante En Epidémiologie

I. INTRODUCTION

L'un des aspects les plus marquants des **relations internationales** contemporaines est le rôle croissant joué par les organisations internationales dans la coopération que nouent les États pour régler leurs problèmes communs. Leur nombre n'a cessé d'augmenter au fil des années et s'élève, en 1993, à plus de 250 (contre 190 États environ), mais leur importance est extrêmement variable et toutes n'ont pas au même degré la capacité d'agir sur le plan international.

Au sens large, l'expression peut désigner en fait deux types bien distincts d'organisations : les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales (O.N.G.).

Comme les organisations internationales (OI) ont des statuts, des structures, des objectifs, des fonctions, un financement, des langues de travail et des possibilités d'adhésion forte différente, leurs définitions peuvent varier. L'OI est une entité interétatique, créée par un acte constitutif (un traité, une entente) qui lui confère une volonté propre, distincte des États membres et lui attribue une compétence, des structures permanentes et des moyens pour atteindre une fin commune et des objectifs spécifiques à l'échelon international.

1- les organisations intergouvernementales

Elle est composée d'États, constituent des structures permanentes de coopération entre leurs membres. Dotées d'une personnalité juridique propre, elles exercent une action distincte de celle des États, utilisant à cette fin les moyens qui leur sont attribués (organes, agents, budget, compétences). Elles sont sujets de droit international au même titre que les États, titulaires comme eux de droits et d'obligations sur le plan international.

a. La Banque mondiale :



La Banque mondiale a été créée après la seconde guerre mondiale pour aider les pays à se reconstruire.

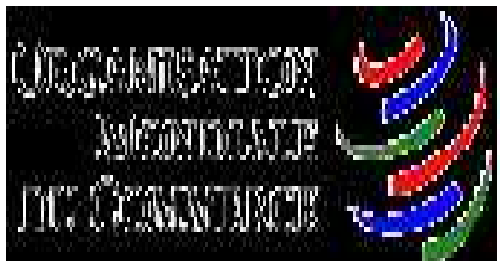
Actuellement, la Banque mondiale s'occupe surtout des pays pauvres (pays en développement) pour leur permette d'accéder à des prêts et à des programmes de développement (santé, éducation, réseau électrique et téléphonique, etc.).

b. Fonds monétaire international (FMI)



Le FMI a été créé en 1944 pour stabiliser le système monétaire international. Il a une grande influence sur les politiques économiques de tous les pays.

c. Organisation mondiale du commerce (OMC)



L'OMC décide des règles commerciales internationales et a pour vocation de rendre le commerce entre les pays de plus en plus facile. Elle s'inscrit dans une vision néo-libérale, c'est-à-dire qu'elle œuvre pour le libre-échange (L'OMC est inspirée par l'idée que moins il y a d'obstacle dans le commerce entre pays, plus la richesse peut croître. Les règles issues des négociations visent donc à baisser les droits de douane et les autres obstacles comme des règles sanitaires ou environnementales). Elle a un "tribunal international" qui punit les pays qui ne suivent pas les règles (Il s'agit d'un organe chargé de régler les conflits entre pays quand certains jugent que d'autres ne respectent pas les règles approuvées).

d. L'ONU



L'Organisation internationale des Nations Unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme.

De par son statut unique à l'échelon international et les pouvoirs que lui confère sa Charte fondatrice, l'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. En outre, elle constitue un forum où ses 193 États Membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des autres organes et comités

L'activité des Nations Unies couvre toutes les parties du globe. Si les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'assistance humanitaire sont bien connues, l'influence des Nations Unies et de son système (institutions spécialisées, fonds et programmes) se manifeste également de multiples façons dans notre quotidien et contribue à créer un monde meilleur.

L'Organisation se consacre à un grand nombre de questions fondamentales, comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la promotion de la femme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage et l'augmentation de la production alimentaire et bien plus encore.

Ce faisant, elle s'attache à atteindre les objectifs fixés et à coordonner les efforts afin de créer un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

Les Nations Unies ont quatre buts principaux :

- ; Maintenir la paix dans le monde;
- ; Développer des relations amicales entre les nations;

- ; Aider les nations à travailler ensemble pour aider les pauvres à améliorer leur sort, pour vaincre la faim, la maladie et l'analphabétisme et pour encourager chacun à respecter les droits et les libertés d'autrui;
- ; Coordonner l'action des nations pour les aider à atteindre ces buts.

Pour réaliser ses objectifs, l'ONU réunit de nombreuses institutions spécialisées comme :

- ; **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- ; **FAO** : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
- ; **OMS** : Organisation mondiale de la santé ;
- ; **HCR** : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
- ; **UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
- ; **OIT** : Organisation internationale du travail.

L'OMS :

L'OMS est l'autorité directrice et coordinatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies.

Elle est chargée de diriger l'action sanitaire mondiale, de définir les programmes de recherche en santé, de fixer des normes et des critères, de présenter des options politiques fondées sur des données concluantes, de fournir un soutien technique aux pays et de suivre et d'apprécier les tendances en matière de santé publique.

Au 21ème siècle, la santé est une responsabilité partagée qui suppose un accès équitable aux soins essentiels et la défense collective contre des menaces transnationales.

*** Le rôle de l'OMS dans la santé publique**

L'OMS atteint ses objectifs en exécutant des fonctions essentielles:

- jouer le rôle de chef de file dans les domaines essentiels pour la santé et créer des partenariats lorsqu'une action conjointe est nécessaire;
- fixer les priorités de la recherche et inciter à acquérir, appliquer et diffuser des connaissances utiles;
- fixer des normes et des critères et en encourager et suivre l'application;
- définir des politiques conformes à l'éthique et fondées sur des données probantes;
- fournir un appui technique, se faire l'agent du changement et renforcer durablement les capacités institutionnelles;

- surveiller la situation sanitaire et évaluer les tendances en matière de santé.

e. Autres organisations intergouvernementales :

- Sur le plan culturel il y a l'[Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture](#) (UNESCO)
- Sur le plan du travail il y a l'[Organisation internationale du travail](#) (OIT)
- Sur le plan de la sécurité nucléaire il y a l'[Agence internationale de l'énergie atomique](#) (AIEA)
- Sur le plan de la recherche scientifique il y a l'[Organisation européenne pour la recherche nucléaire](#) (plus connu sous le nom de CERN)
- Sur le plan de l'économie, il y a l'[Organisation de coopération et de développement économiques](#) (OCDE)
- Sur le plan de la métrologie légale, il y a l'[Organisation internationale de métrologie légale](#) (OIML)

II. ONG

Qui sont très nombreuses, présentent des caractères tout différents. Ce sont de simples groupements de personnes physiques ou morales de nationalités différentes qu'unit la poursuite de buts communs variés : sportif (Comité international olympique), social (internationales syndicales), écologique (Greenpeace), humanitaire (Comité international de la Croix-Rouge, Amnesty International), etc. Elles sont dépourvues de la personnalité juridique internationale et relèvent du droit des États où elles sont implantées.

Elles n'en exercent pas moins une influence qui peut être grande dans la vie internationale, dans la mesure où elles font pression directement ou indirectement – par l'entremise de l'opinion publique internationale qu'elles contribuent à façonner – sur les États et les organisations intergouvernementales pour infléchir leur action dans le sens qu'elles souhaitent